

Décret

Générale

colonial

Décret n° n°72 Décret du 17 juillet 1930 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1930, S'élevant à la somme de 211.000 francs

n°72

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 juillet 1930

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro
31 août 1930

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854

Vu, l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 27 mai 1930 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1930,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Est approuvé l'arrêté pris par le Gouverneur de la Côte française des Somalis, en conseil d'administration, à la date du 20 mai 1930 et portant ouverture, au

chapitre 17 du budget local pour l'exercice 1930, d'un crédit supplémentaire de 211,000 francs,

Art. 2

— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret

GASTON DOUMERGUE par le président de la république le ministre des colonies français pietri